

### ...AVANT LA MANIF

Éviter de venir seul.e. Former des binômes et trinômes (personnes se connaissant et ayant les mêmes objectifs), si possible venir en plus grand groupe et fixer un rencard d'après-manif pour voir si tout le monde va bien.

Éviter d'amener agenda, carnet d'adresses, tracts et papiers compromettants. Les portables peuvent être pratiques sur le moment mais en cas d'arrestation, les policiers peuvent avoir accès à tous leur contenu, à la liste de vos appels ainsi qu'aux SMS envoyés et reçus. De l'eau, de la bouffe et un foulard peuvent être utiles, ainsi que du sérum physiologique. Avoir des chaussures adaptées et éviter de porter des vêtements trop amples. Emporter le nom ou le numéro d'un avocat et de la commission anti-répresseion (si elle existe).

### ... PENDANT LA MANIF

Rester mobile et attentif.ve à «l'environnement» : "forces de l'ordre" (CRS, BAC, RG...), vidéosurveillance urbaine, téléphones portables, go-pro... Avec leurs caméras, les flics fichent les manifestant.e.s : se masquer le visage peut être utile.

La première arme de la police c'est la peur. Sirènes, fusées, grenades assourdissantes et intimidations orales sont surtout des techniques de dissuasion. Face à cela, essayer de rester le plus calme possible, même dans les mouvements de foule ; éviter de crier ou de courir inutilement (cela augmente le stress collectif). Ne pas céder à la panique... La peur est naturelle mais on peut apprendre à la canaliser (chanter ensemble, crier des slogans...).

### ...AVANT LA MANIF

Éviter de venir seul.e. Former des binômes et trinômes (personnes se connaissant et ayant les mêmes objectifs), si possible venir en plus grand groupe et fixer un rencard d'après-manif pour voir si tout le monde va bien.

Éviter d'amener agenda, carnet d'adresses, tracts et papiers compromettants. Les portables peuvent être pratiques sur le moment mais en cas d'arrestation, les policiers peuvent avoir accès à tous leur contenu, à la liste de vos appels ainsi qu'aux SMS envoyés et reçus. De l'eau, de la bouffe et un foulard peuvent être utiles, ainsi que du sérum physiologique. Avoir des chaussures adaptées et éviter de porter des vêtements trop amples. Emporter le nom ou le numéro d'un avocat et de la commission anti-répresseion (si elle existe).

### ... PENDANT LA MANIF

Rester mobile et attentif.ve à «l'environnement» : "forces de l'ordre" (CRS, BAC, RG...), vidéosurveillance urbaine, téléphones portables, go-pro... Avec leurs caméras, les flics fichent les manifestant.e.s : se masquer le visage peut être utile.

La première arme de la police c'est la peur. Sirènes, fusées, grenades assourdissantes et intimidations orales sont surtout des techniques de dissuasion. Face à cela, essayer de rester le plus calme possible, même dans les mouvements de foule ; éviter de crier ou de courir inutilement (cela augmente le stress collectif). Ne pas céder à la panique... La peur est naturelle mais on peut apprendre à la canaliser (chanter ensemble, crier des slogans...).

Une charge de police dépasse rarement 50m donc il est inutile de courir plus loin ; il vaut mieux marcher groupé.e.s et éviter de laisser des personnes isolées derrière le groupe. La BAC est la pour interpellé : ils agissent en roue libre avant de se replier derrière les lignes de CRS/GM, rester groupé.e.s face à elle, former des chaînes si nécessaire, c'est un bon moyen d'éviter les arrestations.

Les lacrymos sont souvent très localisées, il suffit de se décaler de quelques mètres pour les éviter. En cas de gazage, respirer au travers d'un tissu imbibé d'eau (attention ! si le citron fait du bien sur le coup, l'association citron+lacrymos est très nocive). Les lacrymos collent à la peau et aux tissus, il faut donc éviter de se toucher les yeux et les levres avec des mains ou des vêtements contaminés. Se rincer la peau avec de l'eau. Pour les yeux, le mieux est le sérum physiologique, sinon on peut utiliser de l'eau (eventuellement mélanger à du Malox). Rester toujours attentif.ve aux autres manifestant.es : l'entraide est essentielle. Si on voit une arrestation, on peut s'y opposer en agrippant la personne et en interpellant les gens autour. Mais attention, ça ne sert à rien de jouer les Zorros... et de se faire serrer aussi.

Si rien ne peut être tenté, demander à la personne de crier son nom et son adresse puis donner ces infos à la commission «anti-répresseion» ; si il n'y en a pas, contactez-nous. Cela aide à accélérer l'aide juridique (préparer un dossier, discuter de la défense...) et l'amie incarcérée se sentira moins seul.e. Si on est arrêté.e, crier son nom aux témoins, et penser au fait que les insultes et les coups conduisent souvent à l'«outrage et rébellion» qui est l'arme judiciaire préférée des flics pour charger un dossier.

Une charge de police dépasse rarement 50m donc il est inutile de courir plus loin ; il vaut mieux marcher groupé.e.s et éviter de laisser des personnes isolées derrière le groupe. La BAC est la pour interpellé : ils agissent en roue libre avant de se replier derrière les lignes de CRS/GM, rester groupé.e.s face à elle, former des chaînes si nécessaire, c'est un bon moyen d'éviter les arrestations.

Les lacrymos sont souvent très localisées, il suffit de se décaler de quelques mètres pour les éviter. En cas de gazage, respirer au travers d'un tissu imbibé d'eau (attention ! si le citron fait du bien sur le coup, l'association citron+lacrymos est très nocive). Les lacrymos collent à la peau et aux tissus, il faut donc éviter de se toucher les yeux et les levres avec des mains ou des vêtements contaminés. Se rincer la peau avec de l'eau. Pour les yeux, le mieux est le sérum physiologique, sinon on peut utiliser de l'eau (eventuellement mélanger à du Malox). Rester toujours attentif.ve aux autres manifestant.es : l'entraide est essentielle. Si on voit une arrestation, on peut s'y opposer en agrippant la personne et en interpellant les gens autour. Mais attention, ça ne sert à rien de jouer les Zorros... et de se faire serrer aussi.

## QUELQUES CONSEILS...

Si rien ne peut être tenté, demander à la personne de crier son nom et son adresse puis donner ces infos à la commission «anti-répresseion» ; si il n'y en a pas, contactez-nous. Cela aide à accélérer l'aide juridique (préparer un dossier, discuter de la défense...) et l'amie incarcérée se sentira moins seul.e. Si on est arrêté.e, crier son nom aux témoins, et penser au fait que les insultes et les coups conduisent souvent à l'«outrage et rébellion» qui est l'arme judiciaire préférée des flics pour charger un dossier.

### ... EN CAS DE GARDE A VUE

La durée maximale d'un contrôle d'identité est de 4h; une garde-à-vue peut durer 24h, prolongeables jusqu'à 48h. Depuis la réforme de la GAV en 2011, il est possible d'exiger la présence d'un avocat dès le début de la GAV et pendant les interrogatoires; il a 2h pour arriver. Dans les faits, les flics peuvent insister pour commencer sans lui, sous prétexte qu'il n'est pas joignable, et débiter une audition. Ne pas céder sur ce point. Rester vigilant.e même en présence d'un.e avocat.e: un.e avocat.e peu soucieux de la situation vous conseillera peut-être de tout dire, ou de donner votre ADN... Demander à voir un médecin (si cette demande n'est pas satisfaite il y a vice de procédure... et ça fait toujours du bien de rencontrer des gens).

Il faut savoir que tout ce que vous direz lors d'une audition sera utilisé ensuite par un juge pour vous condamner. La loi noblige qu'à donner ses noms, date de naissance et adresse. Une des techniques policières employées est de vous inciter à reconnaître ce qui vous est reproché pour sortir plus vite de garde à vue. Accepter est un mauvais calcul.

Malgré toutes les pressions des flics on a évidemment le droit de ne rien déclarer. Attention, les flics manipulent souvent les Procès-Verbaux, il faut bien les relire avant d'éventuellement les signer. Il est quasi impossible de revenir, lors d'un procès, sur des aveux faits au cours d'une garde à vue.

### ... EN CAS DE GARDE A VUE

La durée maximale d'un contrôle d'identité est de 4h; une garde-à-vue peut durer 24h, prolongeables jusqu'à 48h. Depuis la réforme de la GAV en 2011, il est possible d'exiger la présence d'un avocat dès le début de la GAV et pendant les interrogatoires; il a 2h pour arriver. Dans les faits, les flics peuvent insister pour commencer sans lui, sous prétexte qu'il n'est pas joignable, et débiter une audition. Ne pas céder sur ce point. Rester vigilant.e même en présence d'un.e avocat.e: un.e avocat.e peu soucieux de la situation vous conseillera peut-être de tout dire, ou de donner votre ADN... Demander à voir un médecin (si cette demande n'est pas satisfaite il y a vice de procédure... et ça fait toujours du bien de rencontrer des gens).

Il faut savoir que tout ce que vous direz lors d'une audition sera utilisé ensuite par un juge pour vous condamner. La loi noblige qu'à donner ses noms, date de naissance et adresse. Une des techniques policières employées est de vous inciter à reconnaître ce qui vous est reproché pour sortir plus vite de garde à vue. Accepter est un mauvais calcul.

Malgré toutes les pressions des flics on a évidemment le droit de ne rien déclarer. Attention, les flics manipulent souvent les Procès-Verbaux, il faut bien les relire avant d'éventuellement les signer. Il est quasi impossible de revenir, lors d'un procès, sur des aveux faits au cours d'une garde à vue.

Le fichage génétique (ADN) est un grand pas vers la surveillance totale. Même si refuser de donner son ADN aux flics constitue un délit (un an de prison et 15 000 euros d'amende), les poursuites ne sont pas systématiques, et les condamnations sont souvent légères (une amende de quelques centaines d'euros...) quand la.e prévenu.e invoque un refus du fichage génétique et est soutenu.e par des associations, syndicats... Là aussi, la Caisse de Solidarité ou -s'il y en a une - la commission «anti-répresseion» de votre mouvement sont la pour organiser la solidarité en cas de condamnation pour refus ADN. Il est aussi possible de refuser de donner empreintes digitales et photos biométriques, ce qui constitue là aussi un délit.

En règle générale il vaut mieux demander à reporter la comparution immédiate pour préparer sa défense car les condamnations sont en moyenne plus lourdes lors de celles-ci. Il faut que vous jugiez selon la gravité des faits, le contexte de l'arrestation et les garanties de représentation (information qui prouve que vous ne risquez pas de ne pas vous présenter à votre jugement: attestation de travail, formation, logement...) que vous pouvez fournir, on encourt alors le risque d'une détention préventive (quelques semaines). Dou l'importance aussi de préparer un dossier solide lorsque vos ami.es sont arrêté.es pour confirmer les garanties de représentation.

### ... APRES LA MANIF

Changer ses vêtements si nécessaire, éviter de rentrer seul.e chez soi. C'est aussi bien de trouver un moment pour discuter de la manif et de nos ressentis, et pour s'organiser pour la prochaine!

**TEMOINS - La Caisse de solidarité :**  
**06. 43. 08. 50. 32**  
**caissedesolidarite@riseup. net**

Le fichage génétique (ADN) est un grand pas vers la surveillance totale. Même si refuser de donner son ADN aux flics constitue un délit (un an de prison et 15 000 euros d'amende), les poursuites ne sont pas systématiques, et les condamnations sont souvent légères (une amende de quelques centaines d'euros...) quand la.e prévenu.e invoque un refus du fichage génétique et est soutenu.e par des associations, syndicats... Là aussi, la Caisse de Solidarité ou -s'il y en a une - la commission «anti-répresseion» de votre mouvement sont la pour organiser la solidarité en cas de condamnation pour refus ADN. Il est aussi possible de refuser de donner empreintes digitales et photos biométriques, ce qui constitue là aussi un délit.

En règle générale il vaut mieux demander à reporter la comparution immédiate pour préparer sa défense car les condamnations sont en moyenne plus lourdes lors de celles-ci. Il faut que vous jugiez selon la gravité des faits, le contexte de l'arrestation et les garanties de représentation (information qui prouve que vous ne risquez pas de ne pas vous présenter à votre jugement: attestation de travail, formation, logement...) que vous pouvez fournir, on encourt alors le risque d'une détention préventive (quelques semaines). Dou l'importance aussi de préparer un dossier solide lorsque vos ami.es sont arrêté.es pour confirmer les garanties de représentation.

### ... APRES LA MANIF

Changer ses vêtements si nécessaire, éviter de rentrer seul.e chez soi. C'est aussi bien de trouver un moment pour discuter de la manif et de nos ressentis, et pour s'organiser pour la prochaine!

**TEMOINS - La Caisse de solidarité :**  
**06. 43. 08. 50. 32**  
**caissedesolidarite@riseup. net**